

PRÉFET DE LA REGION PICARDIE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de PICARDIE*

*Service déplacements, infrastructures, transports
Unité maîtrise d'ouvrage*

RN 31 – déviation de Breuil-le-Sec, Nointel et Catenoy Présentation de l'opération



Activités de la DREAL en matière de
risques industriels, de véhicules, de
financement des politiques territoriales
ainsi que de gestion de la connaissance



Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-17h00
Tél. : 33 (0) 3.22 82 92 07 – fax : 33 (0) 3 22 91 73 77
56 rue Jules Barni
80040 Amiens cedex

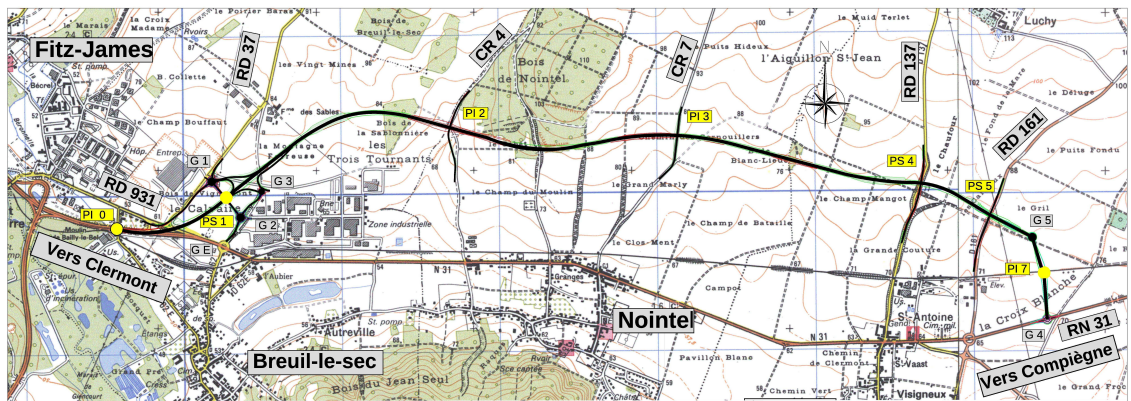
Objet de l'opération.

Cette opération s'inscrit dans l'aménagement global de la RN 31 entre Rouen/Reims dont le parti d'aménagement à été validé par décision ministérielle du 26 juillet 1994 sur la base d'un avant projet sommaire d'itinéraire (APSI 1ère phase).

Le présent projet concerne l'aménagement à 2x2 voies de la section de la RN 31 autour des communes de Breuil-le-Sec, Nointel et Catenoy.

D'une longueur d'environ 6,6 km le projet consiste à :

- réaliser une voie nouvelle à 2x2 voies avec échangeurs dénivelés, ayant le statut de route express;
- réaliser un diffuseur sur la commune de Breuil-le-Sec, en extrémité ouest de l'aménagement;
- réaliser un carrefour giratoire sur la commune de Catenoy, en extrémité est de l'aménagement;
- réaliser le rétablissement de la RD 137 et de la RD 161 ainsi que le rétablissement de 2 chemins ruraux.



L'opération est accompagnée d'un aménagement foncier sur les communes de Nointel et Catenoy ainsi que du reclassement de la RN31 en traversée d'agglomération comprenant une étude de requalification. Cette opération vise à :

- Améliorer les conditions de déplacement en augmentant la capacité de l'axe et en réduisant la période d'encombrement dans la traversée des communes de Breuil le Sec, Nointel et Catenoy ;
- Améliorer la sécurité et les conditions de vie des habitants des communes de Breuil le Sec, Nointel et Catenoy, notamment par la réduction des niveaux de bruit ;
- Faciliter les échanges entre les 3 pôles urbains (Beauvais, Clermont et Compiègne) ;
- Favoriser le développement économique local et contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Réduire les risques de pollution des nappes, ressource en eau de la région.

Historique.

Les études de l'opération ont été ponctuées par les étapes suivantes :

- 11 avril 1992 : classement de la liaison Rouen –Reims en Grande Liaison d'Aménagement du Territoire au Schéma Directeur Routier National.
- Décision Ministérielle du 26 juillet 1994 : approuvant la 1ère phase de l'A.P.S.I. relatif à la RN 31 entre Reims et Rouen. Elle confirme l'aménagement à 2x2 voies entre Beauvais et Compiègne.
- Inscription de l'opération au XIIème CPER (opération N°21M60A).
- D.M. du 26 août 2002 : Approbation de l'APSI 2ème phase entre BEAUVAIS et COMPIEGNE.
- Enquêtes publiques (DUP, mise en compatibilité des POS et attribution du statut de route express) du 13 décembre 2003 au 26 janvier 2004.
- 25 juillet 2005 : déclaration d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat.

- 10 septembre 2007 : Arrêté d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau
- 24 octobre 2007 : Décision d'approbation partielle des ouvrages d'art
- Février 2008 : Début des travaux des ouvrages d'art
- Septembre 2008 : Décision d'approbation du dossier de projet définitif
- Septembre 2010 : Début des terrassements de la déviation
- 3 juillet 2012 : Mise en service de la déviation

Avancement de l'opération.

Les travaux ont débuté en 2008 par la réalisation des ouvrages d'art N°2 et 3 de type cadre en passage inférieur, rétablissant des chemins agricoles CR 4 et 7 à Nointel. Ces ouvrages ont été réalisés par le groupement d'entreprises QUILLE/OISE TP.



Ouvrage d'art N°2

Les ouvrages d'art N°1, 4 et 5 en passages supérieurs de type dalle en béton armé de 4 travées ont été réalisés en 2009 par BAUDIN/CHATEAUNEUF, ils assurent le rétablissement des routes départementales RD 37/931 à Breuil-le-Sec, RD 137 et 161 à Catenoy. Les travaux de rétablissement et de chaussées ont été assurés par l'entreprise RAMERY TP.



Ouvrage d'art N°4



Ouvrage d'art N°1

Le dernier ouvrage d'art le N°7 de type portique ouvert a été construit durant le 1er semestre 2010 par l'entreprise DEMATHIEU & BARD. Il permet de franchir une voie ferrée à Catenoy.



Ouvrage d'art N°7

Les travaux du diffuseur de Breuil-le-Sec se sont achevés le premier semestre 2010. Celui-ci comprend 3 giratoires et a été réalisé sous circulation par l'entreprise OISE TP.

Les travaux d'éclairage public du diffuseur ont été réalisés par INEO.

Les travaux de terrassements et de chaussées de la section courante réalisés par le groupement CHARIER TP/BRETHOME se sont achevés en novembre 2011, après 14 mois de délais. Le volume de terrassement s'élève à 600 000m³.



Terrassements de la section courante

En amont du diffuseur un mur de soutènement en remblais renforcés (OA0) a été construit (L 60m, H 5m) début 2011 par le groupement d'entreprises DTP Terrassements / BOUYGUES TP. Il est complété d'un écran antibruit d'une longueur de 270m environ, réalisé par l'entreprise AXIMUM mi 2012.



Ouvrage d'art N°0

Les équipements de sécurité et de signalisation ont été réalisés par les entreprise AXIMUM/AER.



Équipements

Le marché d'aménagements paysagers est attribué au groupement AGRIGEX/MABILLON. Les plantations seront réalisées à l'automne 2012

Enfin, un dernier marché de chaussées permettant de raccorder la déviation au réseau routier existant de la RN 31, côté Clermont, est en cours de réalisation par SACER.

Les postes d'appel d'urgence, les stations météo et siredo sont mis en place par le groupement CEGELEC/AXIMUM.

Financement de l'opération

Cette opération est inscrite au Contrat de Plan État Région 2000 – 2006 pour un montant de 47 889 845 €, le financement étant assuré à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Picardie. Le solde de cette opération, 8M€ (100% Etat), est financé dans le cadre du Programme de Modernisation des Itinéraires.

Le coût de l'opération RN 31 / Déviation de Clermont-Catenoy s'élève à 47 892 551,00 €.